

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024-130

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DONNEE A L'ECOLE MATERNELLE LI DROULETS POUR UNE JOURNEE SPORTIVE AU PARC COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Jonquières Saint Vincent,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales; notamment les articles L.2212-2 et L2213- 1

VU le Code de la Route;

VU le Code de la voirie routière;

VU la demande formulée le 27 Février 2024 par le Directeur de l'École Maternelle Li Droulets, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une journée sportive le Mardi 07 Mai 2024 au Parc Communal.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique pendant les activités ;

ARRÊTE

Article N°1: Le Directeur de l'École Maternelle Li Droulets est autorisé à organiser une journée sportive le Mardi 07 Mai 2024 de 09h00 à 16h00 au Parc Communal.

Article N°2: La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits de 08 h 00 à 17 h 00 sur l'Allée menant au parking du Tennis Club, avec mise en place de barrières interdisant l'accès.

Article N°3: Le stationnement est interdit Avenue de Vezza D'Alba le long du Parc Communal.

Article N°4 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bouillargues / Bellegarde.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou être déféré dans les mêmes conditions de délai devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 17 Avril 2024
Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

